

Pré-contentieux européen et plan d'action

Benoît DAVID
**Direction de la recherche et
de l'innovation**
**Mission de l'information
géographique**
14 avril 2016



Crédit photo : Arnaud Bouissou/MEEM



Le contexte

- Depuis le 3 décembre 2013, toutes les données INSPIRE doivent être cataloguées et diffusées sous forme de services sur l'internet
- En France, le catalogage est bon ;
- Les services de consultations sont insuffisamment créés ;
- Les services de téléchargement sont en retard, mais en forte croissance sur la fin de 2015.

Le pré-contentieux

- Eté 2015 : la Commission européenne lance formellement une procédure pré-contentieuse contre 5+10 Etats Membres
- Décembre 2015 : la même procédure est lancée de façon informelle contre les Etats restants principalement sur les sujets suivants :
 - Données environnementales manquantes ;
 - Standardisation des données de l'annexe I ;
 - Défaut d'accessibilité par des services en réseau.
- Le Secrétariat général des affaires européennes décide de la traiter formellement.

Priorités de maintenant à 2020



Les plans d'action

- Un plan d'action officiel intégré au rapport
 - L'urgence : publier les grandes données environnementales
 - Cible : ministère de l'environnement
- Un plan d'action national avec trois autres acteurs : DREAL, IGN, CNIG
 - Commission règles de mise en œuvre du 9 mars 2016

Le projet de plan d'action officiel : publier

- Publier d'ici fin 2016 les données environnementales issues des systèmes d'information internes au ministère de l'environnement ;
- Critères : faisabilité court terme/enjeux portés
- Selon les services en réseau INSPIRE :
 - Qualité de l'air,
 - Données sur l'eau
 - Installations classées, émissions polluantes....
 - Risques (zones inondables, plans de prévention des risques...)
- Publier d'ici fin 2018 les autres (pour le prochain rapport triennal)



Le projet de plan d'action officiel : harmoniser

- « Tout mettre en oeuvre » pour harmoniser les données de l'annexe I :
- Principalement celles de l'IGN
- Hydrographie (ONEMA)
 - Données DCE
 - Données IGN
- Sites protégés (MNHN)
 - Projet européen en cours piloté par l'Agence européenne de l'environnement (CDDA)



Plan d'action national : l'action territoriale

- Alignement du rôle des DREAL selon l'organisation constante en environnement.
- Mandat aux DREAL de coordonner l'action de l'Etat dans la région ;
- Appui aux autorités publiques pour la mise en œuvre.
- Soutien aux plateformes géographiques régionales.
- Action demandée à l'IGN dans le cadre de l'appui au déploiement d'Inspire.

Idées de plan d'action CNIG

- De nouveaux géostandards pour quelles données prioritaires ?
 - En lien avec Afigéo – groupe Open Data
- Evaluation du partage et activité des plateformes, avec elles :
 - Travailler à des indicateurs d'usage, valoriser les mises en œuvre ;
- mettre en œuvre une preuve de concept des usagers comme classificateur de données de référence
- créer un groupe de travail au sein du CNIG sur la politique de diffusion de données de référence.
- Des outils plus simples et mutualisés (site de mise en place de flux ATOM) ?
- ... ?

Conclusion

- L'urgence est la fourniture de couches nationales environnementales,
- Faciles à découvrir, accessibles et réutilisables.
- La priorité devient la mise en conformité des données de l'annexe I
- Mais l'IDG nationale n'est pas réduite à INSPIRE : quelles priorités pour 2016-2018 ?
- **Propositions :**
 - Standardisation pour apporter de la valeur ajoutée
 - Y compris vers l'open data
 - Sur les données prioritaires
 - Pour alimenter l'administration électronique (API Carto...)

